

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	THEREZE Alexandre
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	041Z7009 <i>Thereze Alexandre</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CT VL BLESOIS Rue des Champs de Fossé - ZA Euro Val de Loire 41330 - FOSSE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S041Z072
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	13/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	Jean-Marc BERNAY <i>Jean marc Bernay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

13/03/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : THEREZE Alexandre



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : CE-207-YM Catégorie de véhicule : CAR Energie : GO
Date de mise en circulation : 09/05/2012 N° PV : 26095182

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
26093834	05/01/2026	RAS
26093858	06/01/2026	RAS
26093893	08/01/2026	RAS
26093925	09/01/2026	RAS
26094048	16/01/2026	RAS
26094440	05/02/2026	RAS
26094550	11/02/2026	RAS
26094656	17/02/2026	RAS
26095016	05/03/2026	RAS
26095103	10/03/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : THEREZE Alexandre



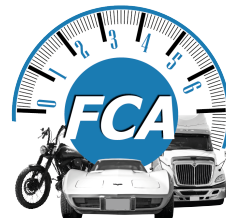
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 9 - Contrôles supplémentaires - TCP	CONFORME
	FONCTION12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : THEREZE Alexandre

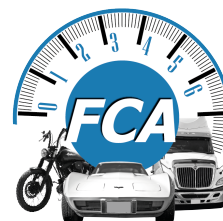


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité Webasto contrôlé à la demande de l'auditeur	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances Méthodologie mise en condition contrôle opacité à revoir (niveau d'huile) 2.3.8.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique	NON CONFORMITÉ
	Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : THEREZE Alexandre

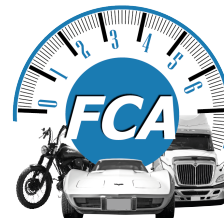


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



NOM DU CONTROLEUR	THEREZE Alexandre
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	041Z7009 <i>Thereze Alexandre</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CT VL BLESOIS Rue des Champs de Fossé - ZA Euro Val de Loire 41330 - FOSSE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S041Z072
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	13/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	Jean-Marc BERNAY <i>Jean marc Bernay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TMD

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 13/03/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

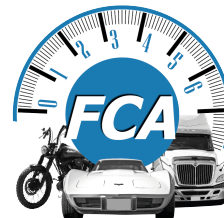
En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : THEREZE Alexandre



VÉHICULE SUPERVISÉ

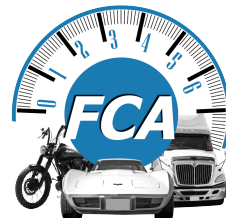
N° d'immatriculation du véhicule : EX-849-NC Catégorie de véhicule : CAM Energie : GO
Date de mise en circulation : 15/07/2003 N° PV : 26095192

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25089604	15/04/2025	RAS
25089667	17/04/2025	RAS
25091155	15/07/2025	RAS
25091163	15/07/2025	RAS
25092352	30/09/2025	RAS
25093043	13/11/2025	RAS
25093314	28/11/2025	RAS
25093556	12/12/2025	RAS
26094930	02/03/2026	RAS
26095094	10/03/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : THEREZE Alexandre



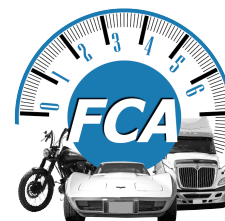
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 14 - Contrôles supplémentaires - TMD	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : THEREZE Alexandre



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique Méthodologie sur la commutation des feux stop à revoir	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 14 - Contrôles complémentaires TMD	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.